

Compte – rendu de la séance de Conseil Municipal du LUNDI 21 JANVIER 2019

L'an deux mil DIX-NEUF, le LUNDI 21 JANVIER,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la
Présidence de M. Jean-Jacques GARDRAT Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de membres présents : 10
Date de convocation : le 14 JANVIER 2019

Étaient présents : Jean-Jacques GARDRAT, Serge RENAULT, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Sandra
FRAIN, Christophe CAJAT, Christine CHARREAU, Claudine LENOIR, Agnès SURGENT, Jean-Noël
THIBAUT.

Absents excusés : Bruno VUITTENEZ

Absent : Joël HALLAY

Pouvoir : Bruno VUITTENEZ à Jean-Jacques GARDRAT

Madame Sandra FRAIN a été nommée secrétaire de séance.

0- Approbation du précédent compte-rendu de séance

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018, qui a été transmis à tous les conseillers
municipaux, n'appelle de leur part aucune observation. Le compte-rendu est donc approuvé à
l'unanimité.

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à remercier
sincèrement les Conseillers Municipaux pour leur présence à la cérémonie des Vœux de la Municipalité
et leur contribution à la préparation du buffet de l'apéritif offert aux habitants.

1 – Décision Modificative Budgétaire N°4/2018-Budget Général

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision
modificative budgétaire n° 4/2018 sur le Budget Principal 2018 pour permettre la comptabilisation de
l'encaissement de l'Euro symbolique suite à la régularisation de la cession de parcelles du Parc Consigny
à l'EHPAD de Mondoubleau « Les Marronniers » (cession de terrains pour une surface totale de 1.222
m² ayant permis la restructuration et agrandissement de l'EHPAD).

Les crédits budgétaires à hauteur de 17.709 € sont également inscrits pour permettre la
comptabilisation des écritures d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif comptable de la valeur globale
des parcelles de terrain cédées à l'EHPAD (*opération d'ordre s'équilibrant en dépenses et recettes*).

2 – Autorisation de paiement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des
Collectivités Territoriales :

*« Jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur
autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la
limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au
remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et
l'affectation des crédits.....*

*Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est
en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus »*

BUDGET PRINCIPAL :

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 611.918,73 €
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet
article à hauteur de 14.520 € (inférieur à 152.979,68 € correspondant à 25% de 611.918,73 €).

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Article	Libellé Article	Désignation de la dépense d'investissement	Montant TTC
2031	Frais d'études	Frais de Maîtrise d'œuvre-Opération Restructuration-Réhabilitation Halle de la Mairie <i>(Pour paiements des premiers acomptes avant vote BP)</i>	12.720 €
2188	Mobilier	Acquisition de mobilier complémentaire pour le secrétariat de la Mairie	1.500 €
2188	Autres Immos Corporelles	Acquisition d'une machine à laver pour les ateliers municipaux	300 €
TOTAL DES DÉPENSES A MANDATER			14.520 €

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
- DIT** que cette ouverture de crédits sera reprise au budget primitif 2019, lors de son adoption,
- CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3 – Cession de terrains (parcelles C 387 et C 853)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire des parcelles cadastrées C 387 et C 853. Ces deux parcelles sont contiguës aux entreprises STARM et AXE et JARDIN. Ces deux entreprises ont fait savoir qu'elles souhaitent acquérir chacune une partie de ces parcelles pour développer leurs activités dans de meilleures conditions ou faciliter l'accès à leur entreprise.

Une division desdites parcelles va être réalisée tenant compte des besoins de surface de chacune des entreprises.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de faire procéder à la division des parcelles C 387 et C 853 d'une surface totale de 6.013 m².
- de céder les parcelles issues de la division à l'entreprise AXE et JARDIN ainsi qu'à la SCI LA FOSSE HALLOUIN (pour la STARM) au prix de 3,81 € le mètre carré.
- autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer les actes de vente à intervenir par devant Maître Antoine RICHARDIN, Notaire à Mondoubleau, les frais de ces ventes étant à la charge des acquéreurs.

4 – Soutien à la résolution du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France

Monsieur le Maire donne lecture du texte de la résolution adoptée lors du 101^{ème} Congrès de l'Association des Maires de France. Ce document rassemble les préoccupations et les propositions d'amélioration des Maires de France. Il constitue à la fois une feuille de route de l'année à venir et un mandat pour la négociation que l'AMF veut ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

A la demande des Conseillers Municipaux, le Maire adressera le texte de la résolution à l'ensemble des Conseillers. Le vote de soutien à la résolution de l'AMF est reporté à la prochaine séance.

5 – Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le Maire, considérant les délibérations du Conseil Municipal du 8 avril 2014 et du 11 septembre 2017, lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Année 2018

2018/64	28 décembre	Convention portant Droit d'occupation parcelle n° 595 Section B « Jardin de la Tour » par Mme Claudette AURIAU moyennant une redevance annuelle de 15,24 €
2018/65	28 décembre	Convention portant Droit d'occupation parcelle n° 745 Section B Mare de la Rousselière par Mme Eliane BESNARD moyennant une redevance annuelle de 10 €
2018/66	28 décembre	Convention portant Droit d'occupation parcelle n° 290 Section A Garage à la Pommeraie par Mme Joëlle FOSSE moyennant une redevance annuelle de 6,10 €

2018/67	28 décembre	Convention portant Droit d'occupation parcelle n° 309 Section A Plateforme de la Pommeraie par la Sté M & L Wood moyennant une redevance annuelle de 300 €
---------	-------------	--

Année 2019

2019/01	4 janvier	Décision de Refus du Droit de Prémption Urbain pour un bien sis, 16 avenue de la Gare
---------	-----------	---

AFFAIRES DIVERSES

-Grand Débat National : Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la lettre de Monsieur le Préfet en date du 15 janvier dernier énonçant les modalités d'organisation du « Grand Débat National » au niveau national et local.

« Le Grand Débat National » a été lancé par le Président de la République et le Gouvernement suite aux actions et manifestations des « Gillets Jaunes » qui perdurent depuis novembre 2018. Au niveau du territoire, les élus communautaires ont décidé qu'en cas de demande de débat à l'initiative des habitants, il pourrait être organisé au niveau de l'échelon communautaire dans l'une des plus grandes salles municipales des communes.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la demande de l'Association des Maires Ruraux de France, un registre de doléances a été mis en place en Mairie jusqu'au 15 janvier 2019.

-Cycle to Mipim-Course cycliste Londres-Cannes : Comme les années précédentes, cette course cycliste passera par Mondoubleau le Vendredi 8 Mars en fin d'après-midi, la Halle de la Mairie sera mise à disposition des organisateurs pour le ravitaillement des cyclistes.

-Entente sportive Sargé-Mondoubleau : Le Maire a reçu une invitation aux vœux du club de foot de Sargé-sur-Braye qui auront lieu le 22 janvier, ne pouvant y assister, Messieurs PLATON et THIBAUT représenteront la Municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARREAU fait un point sur le dossier du Fleurissement et les nouvelles actions qui pourraient être mises en œuvre. Après le recensement des actions, il convient de se rapprocher des différents partenaires et de faire établir le chiffrage des différentes actions à entreprendre en matière de préservation de la biodiversité et des corridors écologiques. Dans ce cadre, Madame CHARREAU estime que le fleurissement des entrées de ville pourrait être amélioré. Elle souhaite l'organisation d'une réunion de la Commission Travaux sur la thématique du fleurissement.

Mesdames BOULAY et FRAIN donnent le compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association « Vie Libre » à laquelle elles ont assisté.

Monsieur CAJAT demande si le concessionnaire du camping municipal est à jour de paiement des redevances d'occupation. Suite à plusieurs rappels, la totalité de la redevance 2018 a été réglée.

-Dates à retenir :

- Commission des travaux : samedi 9 février à 9 H 30
- Repas des Aînés : dimanche 3 mars Salle de l'Etoile
- Prochain Conseil Municipal : lundi 4 mars 20 H
- Commission des finances : lundi 11 mars 20 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.

**Le Maire
Jean-Jacques GARDRAT**



(Handwritten signature of Jean-Jacques Gardrat)